



COMMUNIQUE DE PRESSE

CRITIQUES SUR LE BUREAU FEDERAL DE LA CONSOMMATION

LA COMMISSION FEDERALE DE LA CONSOMMATION CONDAMNE FERMEMENT

Dans sa séance du 4 mai 2004, la Commission fédérale de la consommation a pris connaissance de deux articles publiés dans l'Hebdo du 29 avril 2004 et dans Bilan du mois de mai 2004 consacrés au "*Gaspî d'or 2004*". Tout en regrettant qu'avant d'avoir rédigé de tels articles les journalistes n'aient même pas pris la peine de contacter le Bureau fédéral de la consommation, la Commission fédérale de la consommation tient à communiquer sa vive réaction.

Les articles précités contiennent des erreurs et de graves reproches à l'endroit du Bureau fédéral de la consommation. On peut y lire que le Bureau fédéral de la consommation servirait avant tout à "*brasser du papier*" et que son rôle serait réduit à un simple "*alibi*". D'autre part, ses interventions se limiteraient à des dossiers "*exotiques*" auxquels aucun autre service ne daignerait répondre.

Si les journalistes avaient pris la peine d'enquêter dans le détail, ils se seraient rendu compte que le Bureau fédéral de la consommation exerce une tâche de relais essentiel entre les consommateurs et l'administration, les autres services publics et les milieux économiques. Ils auraient constaté que le Bureau fédéral de la consommation contribue directement à la politique en faveur des consommatrices et des consommateurs. Plus particulièrement, ils auraient réalisé que ce Bureau collabore à garantir une meilleure information auprès des consommatrices et des consommateurs comme à renforcer la sécurité des produits et des services de consommation. D'autre part, le Bureau assume le secrétariat de la Commission fédérale de la consommation qui siège à quelque neuf reprises par année.

La Confédération octroie un budget de Fr. 1'272'000.— au Bureau fédéral de la consommation. Fr. 624'000.— servent aux dépenses du Bureau fédéral de la consommation, salaires compris, le reste aux subventions accordées par ce Bureau aux organisations de consommateurs

Si l'on tient compte de la population actuelle de la Suisse (7 millions d'habitants), force est de constater que la Confédération alloue la somme de 18 centimes par habitant et par année. C'est dire à quel point le soutien de la Confédération aux intérêts des consommatrices et des consommateurs est dérisoire. A l'étranger, et par habitant, les sommes consacrées à la défense des mêmes intérêts sont de loin beaucoup plus importantes.

Il faut rappeler d'autre part que le Bureau fédéral de la consommation est le seul organe de relais au sein de l'Administration fédérale. C'est dire qu'en cas de modification de lois ou de projets de lois, c'est la seule possibilité de défendre les consommatrices et les consommateurs auprès des divers offices de l'Administration de la Confédération. A ce titre, le Bureau doit expliquer, sur le plan interne, les besoins des consommateurs. Il doit participer à de nombreuses séances.

Sur le plan extérieur, le Bureau ne cesse de renseigner les consommatrices et les consommateurs - directement ou par le biais des services compétents de l'administration - sur des questions ayant trait à la sécurité des produits, à la sécurité des services, au défaut d'information ainsi qu'à des cas de tromperie. D'ailleurs, son système de hotline et son service d'information internet mis sur pied fonctionnent avec efficacité depuis plusieurs mois déjà.

On ne peut dans ce contexte imaginer que, pour des motifs politiques et économiques, l'on supprime ce Bureau. Il faut rappeler que dans l'hypothèse d'une économie libérale sans frein, sans contrôle et sans intervention, les consommatrices et les consommateurs seront rapidement confrontés à des mesures abusives de la part de certains milieux économiques et ne sauront comment défendre leurs intérêts. A ce titre, on peut imaginer le nombre de procès qui devraient être interjetés, le nombre de demandes d'indemnisations qui seraient immanquablement réclamées par des consommatrices et des consommateurs lésés. Par rapport à la somme de 18 centimes que la Confédération injecte par habitant en Suisse, les conséquences d'une politique de démantèlement pourraient se calculer au centuple par consommateur.

Il faut enfin rappeler que le Bureau fédéral de la consommation a le mérite de ne pas rendre "*médiatiques*" les sujets qui touchent aux intérêts des consommatrices et des consommateurs. Cela ne fait pas partie de ses tâches.

La Commission fédérale de la consommation condamne fermement les critiques précitées tant elles ne reflètent en rien la réalité de la situation.

Laurent Moreillon, Président

Lausanne, le 6 mai 2004

Pour de plus amples renseignements : Maître Laurent Moreillon, Président de la Commission fédérale de la consommation Tél. 021/321 30 21